CONSIGNES

VOUS DEVEZ REMETTRE AVEC LA COPIE:

- l'annexe 3
- l'annexe 4
- les annexes 5 et 6
- l'annexe 7
- l'annexe 10
- l'annexe 11
- les annexes 13 et 14
- l'annexe 17

MATÉRIEL AUTORISÉ

♥ Plan comptable hôtelier

♥ Calculatrice autonome sans imprimante

Toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, sont autorisées à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL RESTAURATION Session: 2004 Repère: 0406-RESEGMA E2 Epreuve: Économie, Gestion de l'Entreprise et Mathématiques Sous-épreuve A2: Économie et gestion de l'entreprise U21 Coef: 2 Durée: 2 heures Page 1/18

Le Restaurant "Le Rivoli" (EURL au capital de 7 500€) est situé en Vendée, à La Roche-Sur-Yon, ville qui fête en 2004 le bicentenaire de sa refondation par Napoléon.

La capacité d'accueil du restaurant est de 60 personnes par service dont un salon privatif climatisé pouvant recevoir 35 personnes. Le ticket moyen hors taxe d'un repas s'élève à 27 €.

L'établissement est ouvert du lundi au samedi. Il ferme les trois premières semaines d'août de chaque année pour congé annuel.

L'exercice comptable correspond à l'année civile.



RESTAURANT LE RIVOLI

31, boulevard Aristide Briand - 85000 La Roche-Sur-Yon

Tél.: 02 51 37 43 41 Fax: 02 51 46 20 92 www.le-rivoli.com

DOSSIER 1: Le contrat de travail

DOSSIER 2 : La fiche technique – Les écarts

DOSSIER 3: Les investissements

DOSSIER 4: Les techniques commerciales

CHAQUE DOSSIER EST INDÉPENDANT

SUJET

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
RESTAURATION SA

Repère: 0406-RESEGMA

E2 Epreuve : Économie, Gestion de l'Entreprise et

Mathématiques

Sous-épreuve A2 : Économie et gestion de l'entreprise U21

Session: 2004 Coef: 2 Durée: 2 heures

Ce sujet comporte 18 pages Page 2/18

DOSSIER N° 1 : LA CONTRAT DE TRAVAIL

En vue de préparer les manifestations du bicentenaire, Monsieur PRIVAT a embauché Monsieur LEROY le 1^{er} février 2004 (annexe 1). Monsieur Leroy en possession de son contrat de travail souhaite obtenir des informations plus précises.

Vous disposez du contrat de travail, d'un extrait du journal de l'hôtellerie (annexe 2) et d'un dossier (annexe 3) à compléter pour l'analyser.

DOSSIER N° 2 : LA FICHE TECHNIQUE – LES ÉCARTS

Le service de communication de la mairie de La Roche-Sur-Yon, à l'origine de cette manifestation, a contacté Monsieur PRIVAT pour l'organisation d'un dîner de travail qui se tiendra le 13 février pour 16 personnes.

Parmi les propositions faites par le restaurant, le comité d'organisation porte son choix sur le menu Rivoli à 35 € composé de :

Salade de homard et langoustines ou

Foie gras de canard maison, cuit en terrine

Plat au choix dans les "Menus à la Carte"

Grande assiette de desserts

Le plat choisi est l'onglet de bœuf français grillé aux échalotes grises accompagné d'un gratin dauphinois.

2.1. Complétez la fiche technique (annexe 4) pour calculer le coût matières du plat principal.

À la suite de ce repas, Monsieur PRIVAT, vous remet les sorties d'économat relatives à la fabrication de l'onglet pour 16 personnes.

- onglet de bœuf français : 2,72 kg pour un coût total de 43,16 €.
- Échalotes grises : 0,80 kg pour un coût total de 2,89 €.
- 2.2. Calculez sur l'annexe 5, l'écart global matière pour les deux ingrédients principaux :
 - onglet de bœuf
 - échalote grise

Repère: 0406-RESEGMA	Ce sujet comporte 18 pages	Page 3/18

- 2.3. Décomposez sur l'annexe 6 cet écart global pour les deux ingrédients en écart sur quantités et écart sur prix.
- 2.4. Précisez en **annexe** 7 si ces écarts sont favorables ou défavorables ainsi que les causes de ces écarts.

DOSSIER N° 3: LES INVESTISSEMENTS

Les manifestations du bicentenaire contribuant à accroître l'activité du restaurant, Monsieur PRIVAT a pour projet d'investir dans un véhicule utilitaire.

Le 17 février 2004, il se rend chez son banquier : CREDIT MUTUEL OCEAN ; deux possibilités lui sont offertes pour financer cet investissement :

- l'emprunt,
- le crédit bail.

Le 23 février 2004, Monsieur PRIVAT vous remet :

- la proposition de financement du véhicule transmise par SODELEM (annexe 8)
- la proposition d'emprunt du CREDIT MUTUEL (annexe 9)
- 3.1. Monsieur PRIVAT vous demande d'analyser ces documents en répondant aux questions des annexes 10 et 11.

Monsieur PRIVAT, après avoir calculé et comparé la somme des valeurs actualisées des deux modes de financement, choisit d'acquérir son véhicule à l'aide de l'emprunt bancaire.

Le 3 mars 2004, il se rend au garage Citroën à La Roche-Sur-Yon pour prendre possession de son véhicule.

Monsieur PRIVAT vous demande de calculer l'amortissement du véhicule BERLINGO acquis le 03 mars 2004 (facture 20224, **annexe 12**) et mis en service le 15 mars 2004 (délai nécessaire pour y apposer la publicité). La durée d'utilisation prévue pour ce bien est de 5 ans et le mode d'amortissement dégressif est retenu.

- 3.2. Complétez l'en-tête et la première ligne du tableau d'amortissement (annexe 13).
- 3.3. Répondez aux différentes questions de l'annexe 14.

Repère: 0406-RESEGMA	Ce sujet comporte 18 pages	Page 4/18
		,

DOSSIER N° 4: TECHNIQUES COMMERCIALES

Monsieur PRIVAT souhaite la mise en place d'une animation afin de profiter de l'effet "bicentenaire", le mardi 13 juillet 2004, pour les repas du soir.

Son établissement, classé "une toque" au Gault et Millau, emploie pour le service en salle un maître d'hôtel et trois chefs de rang.

Le site web du restaurant http://www.le rivoli.com présente les menus actualisés, les salles du restaurant ainsi que le plan d'accès. On peut joindre le restaurant par courrier électronique voir présentation sur l'annexe 15.

Monsieur PRIVAT communique rapidement et régulièrement avec des entreprises du secteur ou des comités d'entreprises intéressés pas ses offres en utilisant les différents outils de communication.

Monsieur PRIVAT souhaite obtenir votre avis sur l'organisation de cette soirée.

Il vous demande de prendre connaissance d'un article de presse (annexe 16) et de réfléchir au sujet.

Il n'a, pour l'instant, pris aucune décision quant au budget animation ; cependant, vous avez la consigne de limiter les dépenses.

Répondez, sur votre copie, aux questions suivantes :

- 4.1. Proposez quatre moyens pour faire connaître cette soirée à thème du 13 juillet 2004 au soir.
- 4.2. Vous proposez deux actions d'animation à Monsieur PRIVAT.
- 4.3. Vous participez avec Monsieur PRIVAT à la préparation de cette soirée ; décrivez votre démarche en respectant les trois étapes suivantes :
 - AVANT
 - PENDANT
 - APRÈS
- 4.4. Citez deux facteurs d'ambiance en relation avec cette animation.

ANNEXE 1

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

Entre	EURL NAVOLI	Restaurant RIVOLI	(Cachet)
adresse :	Restaurant RIVOLI	EURL NAVOLI	(333332)
	31, Bld Aristide briand	Nº RCB 350 937 975	
	85000 La Roche sur Yon	représenté par M.	PRIVAT Yves
F**		roprosonto par m	
domicilié	M LE ROY Juhan Glue la jayette Applie 85000	a loche	
N°S.S. 18207	7705504619 6:0685H55	54 Né(e) le 10/07/82	à BROU s/Chartereine
Nationalité	CAMCRIOR si étranger Titr	e de Travail et n°	
M_LE_ROY	est engagé(e) sous contrat	à durée déterminée.	
L'engagement d	commence leOLTO219a.413c.Heure	s, pour se terminer le	
<u>ou</u> durera au mi	inimum jusqu'au 31. Juillet	2004-	
Le présent cont	trat est conclu pour le motif suivant ent de MHERCIERJonalRan		D 1. 1
() remplaceme	ent de M MERCIER. Jonal Ray	LC.ExagEO.R.1	matacle)
(nom et quamit	auon de la personne remplacee)	7	
a) Période d'es	······································		
	ngagement ne sera définitif qu'à l'iss		
	d'embauche. La période d'essai est i		
	ies peut rompre le contrat de travail	sans préavis ni indemnité de l	rupture.
b) Fonctions	auché en qualité de Conssus de C		A UKabataa - A
	onsisteront notamment a		
	onsisteront notamment acannees		
	ravail et jour de repos	ssaire dans i interet du servic	
	avail sera de3.9Heures pa	r SEMAINE (*) OU	
	avail sera deHeures pa		
	façon suivante :		**************************
Toutefois la rép	artition de cet horaire sera tributaire	des impératifs des clients et	pourra subir des
	Dans cette hypothèse, notification vo		
	it intervenir. Des heures complémen	taires pourront être effectuée	es, payées au tarif normal, dans
	ème des heures prévues.		
	à&jours de repos hebdomadaire : male des H.C.R. du 8/12/1997.	attribues dans les conditions p	prévues par la Convention
d) Rémunération			
Le SALAIRE BRU			
	purriture incluse selon l'usage de la p	rofession sera de	F (*)
	BRUT sera constitué de :	roreadon , acia de	
	- salaire BRUT HORAIRE :	7.80,€	
		évalués conformément à la ré	eglementation en vigueur,
à savoir l'article	D.141-5 et suivants du code du tr	avail.	_
e) Congés payé			
	de congés payés de 10% sera versée	en fin de contrat.	
f) Réglement in			
	nis au réglement intérieur de l'entrep	rise	
g) Convention (1.0 % 1.400%
	des dispositions de la Convention C		
	ns de Sécurité Sociale sont versées		
	Retraite dont vous dépendrez est la		
rail ell 2 exe	implaires à <u>la prohe 8/90</u>	le 02.02.20	
	L'Employé		L'Employeur
(Sig	nature précédée de "lu et approuvé") (Signature pré	cédée de "lu et approuvé")
	nature précédée de "lu et approuvé"		0 ,
	' A	•	le et approve
(*) RAYFR I A O	ILLES MENTIONS INÍTTILÈS		

Repère: 0406-RESEGMA Ce sujet comporte 18 pages Page 6/18

ANNEXE 2

Extraits du journal l'hôtellerie n° 2826 du 19 juin 2003

Comment bien embaucher en CDD?

Les contrats à durée déterminée font partie des contrats précaires, contrats mal aimés du législateur, parce qu'ils ne confèrent pas une stabilité d'emploi au salarié. D'une manière générale, il faut savoir qu'il est interdit d'embaucher en C.D.D. pour pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.

Dans quels cas peut-on conclure un CDD?

Vous pouvez embaucher un salarié en CDD dans les cas suivants :

- le remplacement d'un salarié momentanément absent,
- un accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise,
- l'exécution de travaux saisonniers.

Ouelle est la durée d'un CDD?

La durée du CDD est limitée dans le temps, mais il faut distinguer deux types de CDD:

- le CDD à terme précis ou conclu de date à date, c'est-à-dire qu'il doit préciser la date de début et de fin de contrat,
- le CDD sans terme précis où il n'est pas possible de fixer une date de fin de contrat. C'est le cas quand le CDD a pour but de remplacer un salarié absent. Comme ni vous, ni votre salarié ne savez exactement quand le CDD va se terminer, la loi, soucieuse de garantir au salarié un emploi pendant un temps minimum, vous oblige à prévoir dans le contrat une période minimale pendant laquelle il vous est impossible de rompre le contrat, même si la raison pour laquelle vous y avez eu recours disparaît.

Un contrat obligatoirement écrit.

Un CDD doit absolument faire l'objet d'un contrat écrit signé par le salarié et l'employeur. En outre, il doit être remis au salarié dans les 48 h suivant l'embauche.

Le statut du salarié en CDD

Un salarié embauché en CDD bénéficie des mêmes droits que les salariés en CDI. Ils sont notamment soumis à la même durée collective du travail. Il bénéficie de deux jours de repos par semaine, mais pas forcément consécutifs, et de 2,5 jours ouvrables de congés payés par mois de travail effectif.

Une embauche en CDI peut justifier la rupture d'un CDD

Un salarié peut démissionner en cours de CDD à condition de justifier d'une embauche en CDI chez un autre employeur. Le salarié doit envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception précisant qu'il démissionne parce qu'il est embauché en CDI dans une autre entreprise. En outre, il doit pouvoir démontrer la réalité de cette embauche en vous fournissant une promesse d'embauche en CDI ou un véritable contrat en CDI.

Le salarié devra respecter un préavis de démission. Pour calculer la durée de celui-ci, il faut distinguer deux cas, à savoir :

- pour un CDD conclu de date à date, le préavis est égal à 1 jour par semaine compte tenu de la durée totale du contrat (sans dépasser deux semaines maximum),
- pour un CDD conclu sans terme précis avec une durée minimale, le préavis est égal à 1 jour par semaine compte tenu de la partie de CDD déjà effectuée (sans dépasser deux semaines maximum).

Repère: 0406-RESEGMA	Ce sujet comporte 18 pages	Page 7/18

DOSSIER 1 ANNEXE 3

(à rendre avec la copie)

1.	Citez le cas qui ne permet pas l'embauche d'un salarié en CDD.
2.	Indiquez le type de CDD de Monsieur LEROY.
3.	Donnez la date limite de remise du contrat à Monsieur LEROY.
4.	Quel est l'intérêt de la période d'essai ?
5.	Monsieur LEROY aura comme jours de repos hebdomadaire le dimanche et le mercredi. Est-ce légal ? Justifiez votre réponse.
6.	Au 31/05, fin de la période de référence, quel est le nombre de jours de congés payés auquel Monsieur LEROY a droit ?
7.	Le 01/07/2004, Monsieur LEROY a eu un entretien pour une embauche en CDI dans un autre restaurant. Peut-il rompre son contrat et dans quelles conditions ? Déterminez la durée du préavis de démission.
8.	Quelle est l'utilité de la Convention Collective des HCR citée dans le contrat de travail ?

Ce sujet comporte 18 pages

Repère: 0406-RESEGMA

Page 8/18

ANNEXE 4

(à rendre avec la copie)

FICHE TECHNIQUE DE FABRICATION

Onglet de bœuf grillé aux échalotes Gratin dauphinois

DENRÉES pour 8 couverts					
	Unité	Quantité	PU HT	Prix total HT	
Éléments de base					
- Onglet de bœuf français	Kg	1.250	15.87		
- Échalotes grises	Kg	0.400	1.66		
- Beurre	Kg	0.160	4.15		
Garniture					
- Pommes de terre	Kg	2.000	*		
- Lait	L	1.000	0.45		
- Crème liquide	L	4 dl	4.00		
- Gruyère	Kg	0.200	6.10		
- Beurre	Kg	0.040	4.15		
- Ail	Kg	0.010	2.28		
Co	Coût total des denrées				
A					
(
N	Nombre de portions				
Coût	matières d'un	e portion			

^{*} Pommes de terre vendues par sac de 25 kg au prix de 11.25 €

NB: Les résultats seront donnés avec deux décimales.

Repère: 0406-RESEGMA	Ce sujet comporte 18 pages	Page 9/18

DOSSIER 2 ANNEXE 5

(à rendre avec la copie)

ÉCART GLOBAL MATIÈRE

Dîner de travail du	
Nombre de personnes :	

	Prévisions				Réalisations		
Eléments	Qté prévue	Prix Unitaire prévu	Coût total prévu	Qté réelle	Prix Unitaire réel	Coût total réel	Ecart global
TO	ΓAL			ТО	TAL		

DOSSIER 2 ANNEXE 6 (à rendre avec la copie)

ANALYSE DE L'ÉCART MATIÈRE

Dîner de travail du	
Nombre de personnes :	•

Écart sur quantité			Écart sur prix			
Éléments	Différence sur Qté	Prix Unitaire prévu	Écart sur quantité	Différence sur prix	Qté réelle	Écart sur prix
Т	OTAL			тот	AL	

		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Repère: 0406-RESEGMA	Ce sujet comporte 18 pages	Page 10/18

ANNEXE 7 (à rendre avec la copie)

Commentaires

Repère: 0406-RESEGMA	Ce sujet comporte 18 pages	Page 11/18

DOSSIER 3 ANNEXE 8



La Roche-Sur-Yon

Client n° 209348 Proposition n° P020300446 Date de référence: 31/03/2004 Restaurant RIVOLI E.U.R.L NAVOLI 31, bd Aristide Briand 85000 La Roche-Sur-Yon

Le 21 février 2004,

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer nos conditions de financement pour le matériel suivant :

VEHICULE NEUF UTILITAIRE

Ces conditions sont valables jusqu'à la date de référence mentionnée ci-dessus.

Financement par Crédit-bail

Montant à financer:

10 529.00 € HT

Durée du financement : 60 ruois

Palier	Période	Nombre	Coefficient	Montant HT	Montant TTC
1	Mensuel	60	1.9932%	209.86 €	250.99

Total loyer Valeur résiduelle 119.592%

12 591.84 € HT

15 059.84 € TTC

1% du montant à financer hors taxe

Nous vous remercions de nous tenir informés de la suite que vous donnerez à cette proposition.

Souhaitant ainsi répondre à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sandra LE GARREC

Repère: 0406-RESEGMA Ce sujet comporte 18 pages Page 12/18

ANNEXE 9

EXTRAIT DU TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Emprunteur: EURL NAVOLI

Référence: 0151 7621971 04

Montant : 10 529.00 €

Durée:

60 termes soit 5 ans 0 mois

Périodicité : Mensuelle Taux de base annuel : 4.6000 % fixe

N°	Mensualités	Amortissement capital	Intérêts perçus	Assurances	Total restant dû
1	199.98	156.51	40.36	3.11	10372.49
2	199.98	157.11	39.76	3.11	10215.38
3	199.98	157.71	39.16	3.11	10057.67
4	199.98	158.32	38.55	3.11	9899.35
5	199.98	158.92	37.95	3.11	9740.43
54	199.98	191.67	5.20	3.11	1165.04
55	199.98	192.40	4.47	3.11	972.64
56	199.98	193.14	3.73	3.11	779.50
57	199.98	193.88	2.99	3.11	585.62
58	199.98	194.63	2.24	3.11	391.40
59	199.98	195.37	1.50	3.11	190.99
60	199.98	196.62	0.75	3.11	0.00

ANNEXE 10 (à rendre avec la copie)

quez sa

Repère: 1 0406-RESEGMA	Ce sujet comporte 18 pages	Page 14/18

ANNEXE 11 (à rendre avec la copie)

Δr	nalysez l'Annexe 9 :			
Analysez i Annexe 9:				
a)	De quel type de financement s'agit-il ? Qui l'a émis ?			
b)	Donnez le montant de la mensualité pour le deuxième mois ainsi que son mode de calcul.			
,	pour le deutient mois unisi que son mode de careur.			
,				
c)	Précisez le mode de calcul du capital restant dû. Vérifiez la formule sur le deuxième mois.			

Ce sujet comporte 18 pages

Page 15/18

Repère: 0406-RESEGMA

DOSSIER 3 ANNEXE 12



GUÉNANT AUTOMOBILES



CITROËN

CONCESSION DE LA ROCHE SUR YON

Route de Nantes - B.P. 152 - 85004 LA ROCHE-SUR-YON Cedex Tel. : 02 51 36 45 00 - Fax : 02 51 48 26 26

02 51 36 45 04 E-mail: guanantautos@wanadoo.fr

SITE SECONDAIRE

Z.L. ACTI Sud - Place Turgo 85000 LA ROCHE-SUR-YOL Tél.: 02 51 24 27 27

Fax: 02 51 24 27 00

Dépannage 24h/24 7 jours/7 : 02 51 36 45 11

RESTAURANT RIVOLI

31 BD ARISTIDE BRIAND

85000 LA ROCHE SUR YON

FACTURE 13 y 11

No 20224 Du 03/03/04 Réferences à reppéler lors de votre réglement

Reglement prevu le : 03/03/2004

Nº CLIENT Nº DOSSIER MARQUE Nº SERIE IMMATRICULATION KILOMETRAGE N° COMMANDE ---- CITROEN VF7GBWJYB94015302 765074 02CP DESIGNATION REFERENCE F QUANTITE PRIX UNITAIRE HT PRIX NET H.T Votre Vehicule Neuf Utilitaire BERLINGO600KG19D 7 CV Couleur exterieure : BLANC BANQUISE Garniture interieure : TISSU GENERIQUE Date de fin de garantie 02/03/2006 Prix de vente 11900,00 2 PORTELAT.COUL.DR 250,00 2 FRAIS D'IMMATRICULATION 140,47 2 REMISE 2. 1761,47 TOTAL CLEFS EN MAINS TTO 12 592,68 10529,00 Decompte Acompte

T Montant H T	Тэнх	Montagt T.V.A
	1.7.2	
2 10 529,00	19,6 %	2 063,68
2 10 529.00	19,6 %	2 063,6

S.A. au capital de 232 000 € 313 525 123 00011 R.C.S. La-Roche-sur-Yon Code NAF 501 Z

TOTAL TTC	12 592,68
ACOMPTE	1 500,00
NET A PAYER	11 092,68

•	T	
Repère: 0406-RESEGMA	Ce sujet comporte 18 pages	Page 16/18
	or sujet compone to pages	1 agc 10/10

DOSSIER 3 ANNEXE 13

(à rendre avec la copie)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Repère: 0406-RESEGMA

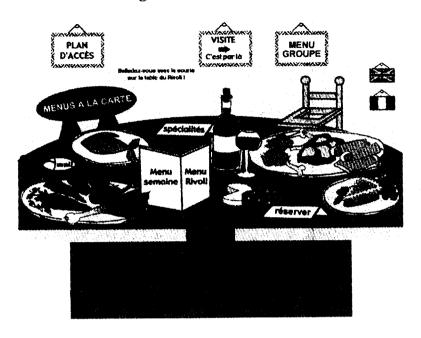
Immobilisation:		Date d'acquisition:				
Prix TTC:		Date mise en service :				
Prix HT:		Taux d'amortissement linéaire :				
Durée d'utilisation :		Coefficient:	1,75			
		Taux d'amortissement dégressif :				
Années	Base de calcul	Annuités	Valeur comptable nette			
31/12/2004						
Justification du calcul de la première annuité :						
DOSSIER 3 ANNEXE 14 (à rendre avec la copie) a) Expliquez l'expression « Amortissement linéaire ».						
b) Calculez la première annuité dans le cas où le choix serait le mode linéaire. Justifiez vos calculs.						
c) Quel avantage l'entreprise retire-t-elle de choisir l'amortissement dégressif plutôt que l'amortissement linéaire ?						

Ce sujet comporte 18 pages

Page 17/18

DOSSIER 4 ANNEXE 15

Page d'accueil du site web



DOSSIER 4 ANNEXE 16

Extrait d'un article paru dans le journal local sur une façon de concevoir une animation.

Journaliste: Que pensez-vous d'animation?

Restaurateur: C'est un des points les plus importants, il ne s'agit pas de faire de l'animation pour faire de l'animation, mais bien d'attirer une clientèle qui souhaite trouver une surprise, qui veut être charmée ou même ébahie!

<u>Journaliste</u>: Pourriez-vous préciser votre pensée ?

Restaurateur: Il est difficile de nos jours de satisfaire tout le monde, néanmoins, tout repose sur la préparation de l'animation. Il faut des idées, c'est la base! Mais aussi un cadre qui traduise nos idées...

Journaliste: C'est-à-dire?

Restaurateur: Un cadre, c'est comme un tableau. On ne voit que ce qui est peint. Une salle de restaurant c'est la même chose, on ne voit que les objets ou la décoration déployée. Pour se procurer le matériel, il faut faire preuve de débrouillardise!! Et croyez-moi, tout le personnel participe!!

Journaliste: La décoration ne fait pas tout?...

Restaurateur: Oui, il faut rendre le tableau vivant; je veux dire par là qu'il faut que le personnel ou les intervenants extérieurs (musiciens...) jouent bien leur rôle à un moment donné, et pour cela... il faut vraiment s'investir dans le travail au cours de la soirée.

<u>Journaliste</u>: Je comprends, mais comment constater que votre clientèle demeure « sous le charme », comme vous le précisiez auparavant ?

Restaurateur: Il y a au moins deux manières de voir si tout se déroule comme prévu. Le client, ses attitudes, son comportement avec le personnel, ce qu'il vous dit... sont autant d'indicateurs et puis, il est toujours possible de déposer une fiche d'appréciation à compléter avec la note, en général cela fonctionne bien

Repère: 0406-RESEGMA Ce sujet comporte 18 pages Page 18/18